



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
5 août 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-neuvième session

Genève, 20 juin-1^{er} juillet 2022

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 20 juin au 1^{er} juillet 2022

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	4
A. Le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive	4
B. Stratégie de coopération technique	5
C. Autres décisions du Conseil.....	5
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture et débat général	6
B. Rapport annuel de la Secrétaire générale.....	10
C. Le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive	11
D. Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux transfrontières de données et développement – À qui profitent ces flux ?.....	12
E. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique	13
F. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	14
G. Stratégie de coopération technique	15
H. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.....	16
I. Séance plénière de clôture	16
III. Questions de procédure et questions connexes.....	18
A. Ouverture de la session	18
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	19
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	19
E. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	19
F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	19
G. Questions diverses	20
H. Adoption du rapport.....	20
 Annexes	
I. Note verbale from the Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations Office and other international organizations in Geneva	22
II. Ordre du jour de la soixante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement	23
III. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	24
IV. Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission du commerce et du développement	25

V.	Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	26
VI.	Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique en 2022	27
VII.	Participation	28

Introduction

La soixante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 20 juin au 1^{er} juillet 2022. Au cours de sa session, le Conseil a tenu neuf séances plénières, soit ses 1216^e à 1224^e séances, sous la forme de réunions virtuelles et physiques.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive

Conclusions concertées 572 (LXIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction le Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive », et félicite le secrétariat de la CNUCED d'y avoir intégré des informations précieuses sur les éléments et moyens susceptibles de permettre à des mesures complémentaires et à des partenariats d'offrir des avantages économiques et sociaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
2. *Prend note* des principaux messages du rapport, en particulier du message selon lequel les pays africains peuvent tirer un grand profit de la Zone de libre-échange continentale africaine (coopération continentale, diversification économique, renforcement de la résilience face aux chocs économiques mondiaux, transformation inclusive et développement inclusif), notamment en développant les chaînes de valeur régionales et le commerce intrarégional, en favorisant le commerce et l'industrialisation, en renforçant la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables, ainsi que des entreprises locales, et en intégrant dans l'économie formelle les acteurs de l'économie informelle, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ;
3. *Souligne* que le rapport contribue à mettre en évidence le potentiel d'exportation non exploité du continent, potentiel que les pays africains peuvent libérer en mettant en place des politiques judicieuses, qui viseraient notamment à renforcer leurs capacités productives, à éliminer les droits de douane à l'intérieur de la Zone de libre-échange continentale africaine et à lever divers obstacles non tarifaires (mesures non tarifaires inutiles, déficits d'infrastructure, manque d'informations sur les marchés, etc.), et affirme que les pays africains doivent aligner leurs politiques de facilitation du commerce et de l'investissement pour assurer la cohérence de leurs objectifs de diversification, garantir l'inclusivité de ces politiques, remédier à leur dépendance excessive à l'égard des exportations de produits de base et aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à prospérer ;
4. *Prie* la CNUCED de continuer, dans le cadre des trois piliers de ses travaux (recherche et analyse des politiques, coopération technique et formation de consensus), d'aider les pays africains, les communautés économiques régionales et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine à renforcer leurs capacités, et de contribuer à la bonne mise en place de la Zone de libre-échange pour que les acteurs du continent puissent en libérer le potentiel, tirer parti de ses avantages, encourager l'investissement intérieur et extérieur, mettre en œuvre l'Agenda 2063 et atteindre les objectifs de développement durable ;
5. *Prie* les partenaires de développement de l'Afrique de continuer d'aider le continent, dans un esprit de responsabilité partagée, à concrétiser la contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive.

*1216^e séance plénière
Le 1^{er} juillet 2022*

B. Stratégie de coopération technique

Décision 573 (LXIX)

À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement :

- a) A approuvé la stratégie de coopération technique, dont le texte est annexé au présent rapport ;
- b) A prié le secrétariat de la CNUCED de publier la stratégie de coopération technique en tant que document officiel, à traduire dans toutes les langues officielles de l'ONU.

C. Autres décisions du Conseil

Le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive

1. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement a adopté les conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour, telles que distribuées à ses membres au préalable (voir chap. I, sect. A ci-dessus).

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

2. À sa 1222^e séance plénière, le 23 juin 2022, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa cinquième session (TD/B/EDE/5/4) et approuvé les recommandations concertées qui y figuraient.

3. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la session s'était déroulée conformément à la version révisée du mandat du Groupe intergouvernemental d'experts, évoquant les questions d'orientation retenues et le choix des intervenants.

4. Le représentant d'un groupe régional et quelques délégations ont demandé aux États membres de participer davantage aux travaux à l'avenir, l'économie numérique étant une dimension importante de la promotion d'un développement inclusif. Le représentant d'un autre groupe régional et une délégation ont demandé que les discussions sur le commerce électronique se poursuivent et que la CNUCED renforce les travaux consacrés à cette question dans le cadre de chacun des trois piliers de son action. Le représentant d'un autre groupe régional encore s'est dit favorable à l'approfondissement des débats sur le rôle que les flux transfrontières de données pouvaient jouer en faveur du développement.

5. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement, faisant observer qu'un consensus devait toujours être dégagé sur le thème et les questions d'orientation de la session suivante du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, a décidé que les consultations se poursuivraient afin qu'un accord puisse être trouvé la semaine suivante. Cet accord serait ensuite officiellement approuvé à l'issue d'une procédure d'approbation tacite.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

6. À sa 1222^e séance plénière, le 23 juin 2022, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa cinquième session (TD/B/EFD/5/3) et approuvé les recommandations concertées qui y figuraient.

7. Les représentants de quelques groupes régionaux et quelques délégations se sont déclarés profondément reconnaissants au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement d'avoir organisé la session, tandis que le représentant d'un

autre groupe régional a estimé qu'il y avait un manque de coopération des États membres et que les participants à la session ne s'en étaient pas strictement tenus aux questions d'orientation retenues et aux thèmes choisis.

8. Quelques délégations ont souligné le manque de mécanismes destinés à remédier aux problèmes d'endettement des pays à revenu intermédiaire et demandé que l'Initiative de suspension du service de la dette soit améliorée et prolongée, de même que le Cadre commun. Une délégation a appelé à la réforme du système de quotes-parts utilisé par le Fonds monétaire international pour attribuer les droits de tirage spéciaux, de sorte que les droits de tirage non utilisés puissent être transférés aux pays qui en avaient besoin. Les représentants de quelques groupes régionaux ont déclaré qu'il fallait accroître les apports de liquidités et offrir un soutien financier plus soutenu aux pays en développement, notamment en prenant des mesures de restructuration de la dette souveraine, ajoutant que le respect des objectifs d'aide publique au développement était une condition nécessaire à la lutte contre les crises multiples que traversaient ces pays.

9. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement, faisant observer qu'un consensus devait toujours être dégagé sur le thème et les questions d'orientation de la session suivante du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, a décidé que les consultations se poursuivraient afin qu'un accord puisse être trouvé la semaine suivante. Cet accord serait ensuite officiellement approuvé à l'issue d'une procédure d'approbation tacite.

Stratégie de coopération technique

10. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la stratégie de coopération technique telle que révisée au cours de la session et distribuée à tous les États membres le 30 juin 2022 (voir chap. I, sect. B ci-dessus)¹.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture et débat général

Séance plénière d'ouverture

11. Dans sa déclaration liminaire, la Présidente sortante du Conseil du commerce et du développement (République-Unie de Tanzanie) a rappelé que son mandat avait débuté alors que les préparatifs de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement étaient en cours, de même que les négociations sur le document final. Elle avait participé à la session en qualité d'Amie de la Présidente et était fière d'avoir contribué au succès de cette manifestation pourtant tenue au beau milieu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La fin de la session de la Conférence avait marqué un nouveau départ : il fallait maintenant donner suite au document final, mettre en œuvre le programme de travail et honorer l'engagement pris de renforcer le multilatéralisme et d'opérer les transformations nécessaires pour bâtir un monde meilleur. La nouvelle Secrétaire générale de la CNUCED avait aussi donné un nouveau souffle et un nouvel élan à l'organisation, suscitant la confiance dans la capacité de l'organisation à concrétiser les ambitions portées par le Pacte de Bridgetown. La CNUCED s'emploierait à remettre en marche son mécanisme intergouvernemental et à donner suite au Pacte en amont de la seizième session de la Conférence, qui aurait lieu en 2024, année au cours de laquelle elle commémorerait également le soixantième anniversaire de sa création. L'objectif était que, d'ici là, la CNUCED soit une organisation revitalisée et redynamisée, voire repensée, qui soit capable de faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

¹ La stratégie de coopération technique sera publiée sous la forme d'un additif au présent rapport sous la cote TD/B/69/4/Add.1.

12. Le monde faisait face simultanément à des bouleversements de l'ordre mondial, à des crises alimentaires, énergétiques et financières d'une ampleur potentiellement historique, et à une crise climatique dont les pays ne prenaient pas pleinement la mesure et ne combattaient pas les causes avec assez d'énergie. La Présidente sortante a donc formulé des observations susceptibles d'être utiles. Premièrement, il importait de respecter l'engagement pris de renforcer le multilatéralisme, dont la CNUCED était une composante au service de l'humanité en général et des plus faibles en particulier. La CNUCED était un laboratoire d'idées important pour les pays en développement et un forum propice à l'examen et à la résolution des problèmes qui relevaient de son mandat. Deuxièmement, les efforts de revitalisation et de consolidation du mécanisme intergouvernemental étaient cruciaux. L'utilité de la CNUCED dépendait du dynamisme de son action intergouvernementale, qui consistait à nouer un dialogue constructif autour des priorités du monde en développement dans une atmosphère de véritable respect mutuel. Troisièmement, les États membres devaient contribuer au renforcement de la CNUCED et notamment faire preuve de volonté politique afin que l'organisation dispose des ressources nécessaires à son fonctionnement. En conclusion, la Présidente sortante a témoigné son soutien au Président entrant et à la Secrétaire générale pour l'année à venir.

13. Le Président entrant du Conseil du commerce et du développement (Lettonie) a reconnu que le chemin à parcourir serait semé d'embûches. Il s'est toutefois dit optimiste, estimant que la coopération était la clef du succès. La CNUCED était une organisation spéciale et ses États membres avaient en commun de souhaiter la réussite de ses entreprises. Elle n'avait pas été créée pour être un forum de confrontation, même si ses membres avaient des idées divergentes, des philosophies différentes et des désaccords quant aux approches à adopter pour remédier aux problèmes de développement. Au cours des dernières années, elle avait été une instance propice à la formation de consensus et au maintien d'un dialogue constructif. Quelles que soient les forces systémiques à l'œuvre et les réalités plus larges de l'ONU, l'essence de la CNUCED était restée la même : l'organisation offrait un espace sûr, où les pays pouvaient proposer des solutions et les voir traduites en initiatives multilatérales. La grande force de la CNUCED résidait dans le caractère global de ses travaux, qui allaient de l'analyse à l'action. La communauté internationale comptait sur la CNUCED pour offrir une vision claire de la situation grâce à ses travaux d'analyse et apporter aux pays l'assistance technique dont ceux-ci avaient besoin pour tirer parti de l'économie mondiale. Les États membres de la CNUCED devaient agir avec résolution et détermination pour revitaliser le multilatéralisme, qui était essentiel pour assurer aux générations futures un avenir meilleur.

14. La seule option, même si la tâche n'était pas simple, consistait à revitaliser le multilatéralisme et à renouer le dialogue pour passer de la confrontation à la coopération. Les menaces qui planaient étaient existentielles. Le Pacte de Bridgetown avait mis en évidence de manière prémonitoire certaines de ces menaces et les transformations à opérer. Dans le cadre des préparatifs du soixantième anniversaire de la CNUCED, les engagements et principes énoncés dans le Pacte de Bridgetown devaient être associés à un sens de l'urgence. Le Président s'était donc engagé à jouer le rôle de facilitateur du dialogue entre les membres pour aider le mécanisme intergouvernemental à atteindre son plein potentiel. Il serait l'ami de tous les membres et servirait de relais entre eux. Il comptait bien réussir à redonner au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED sa place au cœur du système des Nations Unies pour le développement. L'énergie, la vision et l'engagement de la Secrétaire générale de la CNUCED donnaient aux États membres l'assurance que le secrétariat continuerait de fournir un travail de la plus haute qualité.

15. La Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé que, en février 2022, les États membres avaient fait part des inquiétudes que leur inspirait le caractère fragile et inégal de la reprise post-COVID-19. Alors que la pandémie continuait de sévir et que la crise climatique et environnementale faisait plus de dégâts chaque année, la priorité était d'éviter une nouvelle crise. La guerre en Ukraine s'inscrivait dans le prolongement de tendances déjà observables. La CNUCED avait réagi rapidement en menant en mars 2022 des travaux d'analyse interdivisions dont les conclusions, largement diffusées, mettaient en garde contre la possibilité d'une crise de la sécurité alimentaire et contre la conjonction des effets d'une hausse des prix de l'énergie et d'un resserrement des conditions financières. Elle avait prévu que les perturbations des échanges commerciaux entraveraient le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, que les prix des denrées alimentaires et de l'énergie

grimperaient, que les conditions financières se détérioreraient rapidement, et que le risque de troubles sociaux augmenterait partout dans le monde. Ces prédictions s'étaient vérifiées. Le monde était désormais au bord d'une crise du niveau de vie sans précédent depuis une génération. Le prix du pétrole brut s'élevait à 120 dollars des États-Unis le baril et pourrait atteindre 150 à 175 dollars É.-U. le baril avant le quatrième trimestre de 2022. L'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture atteignait des sommets historiques, et des centaines de milliers de personnes étaient déjà en proie à la famine. Les pays en développement, qui avaient déjà du mal à payer leurs dettes liées à la pandémie et aux changements climatiques, étaient sur le point de sombrer dans une crise de la dette majeure. Les chaînes d'approvisionnement, qui avaient elles aussi pâti de la pandémie, étaient dissociées et reconfigurées de manière abrupte, et les grands itinéraires commerciaux changeaient d'un jour à l'autre. La pandémie avait pesé sur la capacité des ménages et des pays à faire face à la crise, la rendant plus dangereuse encore. Ainsi, 60 % des travailleurs avaient un revenu réel plus faible qu'avant la pandémie et 60 % des pays les plus pauvres étaient surendettés ou couraient un risque élevé de l'être. Il manquait aux pays en développement 1 200 milliards de dollars É.-U. par an pour combler leur déficit de financement des services de protection sociale et 4 300 milliards de dollars É.-U. par an pour être en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable. La crise du coût de la vie avait pour causes la montée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que le resserrement des conditions financières. Ensemble, ces facteurs, visibles à l'échelle des pays comme au niveau des ménages, créaient un cercle vicieux : ils aggravaient la pauvreté et les inégalités, favorisant l'apparition de troubles sociaux et, par ricochet, l'instabilité politique.

16. Sa capacité à réagir rapidement faisait de la CNUCED un acteur important de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'ONU avait mis sur pied un groupe d'intervention mondiale, qui bénéficiait de l'appui d'un groupe de champions qu'il présidait, d'un comité directeur présidé par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et d'une équipe spéciale sur l'énergie, la finance et l'alimentation, que la CNUCED avait été chargée de coordonner. Le Groupe d'intervention mondiale avait déjà publié deux documents d'information. Les États membres avaient grandement contribué à ses travaux en se rendant disponibles et en cherchant à savoir par quels moyens ils pouvaient se rendre utiles. La CNUCED s'était ainsi révélée être une bonne alliée du multilatéralisme et avait répondu à des aspirations du Pacte de Bridgetown telles que le renforcement de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et l'amélioration des travaux interdivisions. Par l'intermédiaire du Groupe d'intervention mondiale, la CNUCED prônait l'adoption de politiques susceptibles d'aider concrètement les pays en développement et collaborait avec les institutions de Bretton Woods. Le multilatéralisme traversait une période difficile, mais il fallait réfléchir aux moyens de nouer un dialogue efficace et approfondi, et trouver des solutions aux crises, car les enjeux étaient trop importants. Dans la section du Pacte consacrée au multilatéralisme, il était souligné que l'adoption d'une approche constructive et coopérative du multilatéralisme, fondée sur la Charte des Nations Unies, demeurait primordiale. Le Secrétaire général de l'ONU avait déclaré que, pour trouver une solution efficace à la crise alimentaire, il était impératif, malgré la guerre, que les denrées produites en Ukraine ainsi que les denrées et engrais produits en Fédération de Russie puissent à nouveau être commercialisés sur les marchés mondiaux. À l'heure où les considérations géopolitiques s'imposaient partout, les instances multilatérales devaient ménager des espaces dédiés à la coopération et à la collaboration, et protéger ces espaces, comme le faisaient les acteurs humanitaires. La mission confiée à la CNUCED par le Secrétaire général de l'ONU soulevait des enjeux considérables. Cette mission touchait à l'essence même de l'ONU, et c'était la raison pour laquelle il importait de préserver la capacité de la CNUCED à rassembler et à obtenir des résultats.

Débat général

17. Le débat général s'est tenu les 20 et 22 juin 2022. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Barbade (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; République de Corée (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; Philippines (au nom du Groupe des États d'Asie et du

Pacifique) ; Mexique (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Malawi (au nom des pays les moins avancés (PMA)) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Viet Nam ; Pakistan ; Chine ; Gambie ; Ukraine ; Zimbabwe ; Angola ; Cambodge ; Égypte ; Thaïlande ; Bélarus ; Ouganda ; République islamique d'Iran ; Iraq ; Pérou ; Liban ; Jamaïque ; Maroc ; Indonésie ; Jordanie ; Nigéria ; États-Unis d'Amérique ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; République de Corée.

18. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les problèmes de développement mondiaux et creusé les inégalités aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, dans des domaines tels que la desserte numérique, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, le financement du développement, l'endettement et l'accès aux vaccins. Beaucoup ont affirmé avec inquiétude que, au lieu de se remettre des chocs économiques et sociaux que la pandémie avait provoqués, les pays faisaient face à des crises imminentes de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique et des systèmes financiers depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Les représentants de quelques groupes régionaux et quelques délégations ont déclaré que les effets conjugués de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la crise climatique avaient anéanti les progrès accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable au cours des deux dernières décennies. Dans le peu de temps restant, il fallait soutenir plus que jamais l'action menée pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer et de revitaliser le système multilatéral, y compris la CNUCED, pour rattraper le temps perdu. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont relevé que la guerre avait des répercussions disproportionnées sur les pays en développement vulnérables, surtout sur les pays d'Afrique, qui étaient tributaires des céréales et des engrais importés respectivement d'Ukraine et de la Fédération de Russie. Beaucoup de délégations ont déclaré avec préoccupation que les pays vulnérables, y compris les pays à revenu intermédiaire, avaient déjà puisé dans leurs modestes ressources financières pour lutter contre la pandémie et auraient donc du mal à protéger leurs populations respectives de l'insécurité alimentaire.

19. Plusieurs délégations se sont engagées à soutenir les pays en difficulté. Le représentant d'un groupe régional a annoncé que son groupe apporterait une assistance d'urgence à ces pays pour atténuer les pénuries alimentaires et les difficultés d'accès au financement, établirait des partenariats avec 60 pays pour les aider à accroître leur productivité agricole et s'engageait à agir contre la crise alimentaire mondiale à l'échelle multilatérale en collaborant avec le système des Nations Unies, y compris le Groupe d'intervention mondiale, et avec le Groupe des Sept, les institutions financières internationales, les institutions établies à Rome et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné l'influence cruciale que la CNUCED pouvait avoir, notamment en jouant un rôle moteur au sein du Groupe d'intervention mondiale. Beaucoup de délégations ont appelé la CNUCED à élargir ses activités d'assistance technique aux pays en développement face à la pénurie de produits de base.

20. Plusieurs délégations ont déclaré que la crise alimentaire et la crise énergétique avaient été considérablement aggravées par les actions unilatérales d'un pays. Exerçant son droit de réponse, une délégation a exprimé son désaccord avec ces déclarations et demandé la diffusion du rapport national de son pays sur l'application de la décision issue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Exerçant également son droit de réponse, le représentant d'un groupe régional a contesté les faits et renseignements présentés par la délégation.

21. Quelques délégations ont appelé l'attention sur les incidences néfastes des mesures coercitives unilatérales, qui empêchaient les pays touchés de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et pesaient sur les moyens de subsistance de leurs populations.

22. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont insisté sur le rôle crucial que jouait la CNUCED en faveur de l'application du Pacte de Bridgetown dans le cadre des trois piliers de son action, à savoir la recherche et l'analyse, la

formation de consensus et l'assistance technique. Ils ont appelé l'attention sur plusieurs questions soulevées par le Pacte, telles que le transfert de technologies et l'économie numérique, ainsi que sur la nécessité de développer le commerce électronique et de capter la valeur des données. Quelques délégations ont évoqué des questions commerciales, comme la lutte contre les flux financiers illicites et le commerce illicite, tandis que d'autres ont déclaré qu'il fallait récolter les dividendes de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et renforcer l'économie créative. Plusieurs ont abordé des questions en lien avec les entreprises et l'investissement, parmi lesquelles le soutien aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que la réforme des accords internationaux d'investissement et des organismes de promotion de l'investissement.

B. Rapport annuel de la Secrétaire générale

(Point 3 de l'ordre du jour)

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que, en 2021, la CNUCED avait exécuté 204 projets dans 70 pays avec l'aide de ses 461 fonctionnaires et de ses 195 États membres. Son budget ordinaire s'était élevé à 73 millions de dollars É.-U. et ses dépenses de coopération technique à 46 millions de dollars É.-U. La CNUCED avait publié six rapports phares et organisé trois grandes manifestations. En outre, la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait eu lieu et cinq forums avaient été organisés en marge de celle-ci.

24. Plusieurs délégations se sont félicitées de diverses activités d'assistance technique de la CNUCED : aide à l'amélioration des procédures douanières et mise en conformité des systèmes douaniers avec les meilleures pratiques et normes internationales dans le cadre du programme SYDONIA (Système douanier automatisé) ; assistance technique sur les questions de propriété intellectuelle en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine ; eTrade for Women ; droit de la concurrence ; évaluation de l'état de préparation au commerce électronique ; conseils sur la promotion de l'investissement, les accords d'investissement et les organismes de promotion de l'investissement dans le contexte de la « nouvelle normalité ». Le représentant d'un groupe régional a déclaré que son groupe était disposé à contribuer à l'amélioration et à la mise en œuvre du projet de stratégie de coopération technique.

25. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé que la CNUCED prenne en compte, dans le cadre de ses activités de coopération technique, les problèmes particuliers et uniques auxquels certains pays se heurtaient : désertification, sécheresse, inondations et ouragans, conflits, situations consécutives à des conflits, vastes populations de réfugiés, guerres, blocus et mesures coercitives unilatérales. Ces problèmes devaient être étudiés et des solutions devaient être trouvées pour aider les pays à prendre des mesures d'adaptation et à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

26. Une délégation a fait observer que l'approche globale selon laquelle la CNUCED menait ses travaux de recherche et d'analyse contribuait à promouvoir un développement inclusif et durable, auquel les pays étaient pleinement associés, l'objectif étant de reconstruire en mieux au lendemain de la pandémie et de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Une autre a souligné le rôle moteur que jouait la CNUCED dans le recensement des besoins des pays en développement grâce à ses travaux de recherche et d'analyse. Elle a encouragé la CNUCED à continuer de mener en temps voulu des travaux de recherche sur les moyens d'atténuer les effets de la crise, d'exécuter des programmes de renforcement des capacités et d'assistance à la fois ciblés et adaptés aux besoins des pays bénéficiaires, et de se pencher sur des questions cruciales comme la dette, les flux financiers illicites et l'économie numérique. Elle a proposé des mesures ambitieuses, telles que l'établissement d'un plan Marshall pour le commerce, la création d'une autorité mondiale de la dette et la mise en place d'une agence de notation indépendante. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les publications de la CNUCED devaient être objectives et cohérentes, insistant sur l'importance des examens collégiaux. Il a également déclaré que la création du service de statistiques autonome renforcerait la cohérence et la qualité des travaux de recherche et des données dans tous les domaines.

27. Évoquant la question de la formation de consensus au niveau intergouvernemental, le représentant d'un autre groupe régional a estimé que la quinzième session de la Conférence avait été un succès malgré les difficultés liées à la pandémie. En adoptant le Pacte de Bridgetown, les États membres avaient exprimé leur souhait de voir la CNUCED poursuivre ses travaux dans le cadre des trois piliers de son action pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable. Le représentant d'un autre groupe régional a exprimé sa gratitude au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

C. Le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive

(Point 4 de l'ordre du jour)

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire générale de la CNUCED a présenté le *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive ». Ce rapport abordait des questions telles que la mesure et la définition de la croissance inclusive, le potentiel que recelait la Zone de libre-échange continentale africaine dans les domaines du commerce et du développement, ainsi que les grands obstacles à surmonter pour transformer les débouchés commerciaux en croissance inclusive et rendre opérationnelle la Zone de libre-échange. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a énoncé les composantes centrales d'une Zone de libre-échange à la fois pérenne et inclusive : la prospérité, les partenariats et les personnes.

29. En ce qui concerne les travaux d'analyse présentés dans le rapport et les recommandations formulées, la représentante d'un groupe régional a déclaré qu'il fallait impérativement intensifier la coopération Sud-Sud en limitant les obstacles tarifaires et non tarifaires au sein de l'Afrique. Elle a mis en évidence les liens entre certaines des conclusions du rapport et les activités d'assistance technique de la CNUCED, notamment dans les domaines de la transition numérique, de la concurrence, du genre et de l'investissement. Elle a proposé que les questions traitées dans le rapport soient étudiées plus en détail dans le cadre des travaux d'analyse interdivisions de la CNUCED. La représentante d'un autre groupe régional a proposé de simplifier les règles et pratiques commerciales, de créer un mécanisme d'information et de suivi, et d'accroître les investissements en faveur des infrastructures physiques et du développement.

30. Une délégation a déclaré souscrire aux recommandations formulées dans le rapport et attendre avec intérêt leur application pratique, car la Zone de libre-échange continentale africaine pouvait contribuer grandement à accroître la résilience de l'Afrique et à inverser les tendances à l'œuvre, qu'il s'agisse de la pauvreté, des inégalités ou de la croissance. La mise en place de la Zone de libre-échange resserrerait les relations commerciales avec les marchés africains. Une autre délégation a encouragé les entreprises à investir dans les institutions financières d'Afrique et décrit une série de mesures susceptibles de les y inciter. L'une des ambitions de la Zone de libre-échange était de garantir des conditions de jeu égales pour toutes les entreprises et tous les travailleurs du continent. Pour ce faire, il importait de renforcer les compétences des travailleurs, de remédier aux disparités, notamment aux inégalités et à la pauvreté, de créer un environnement propice au progrès, de resserrer la coopération et de promouvoir la croissance. Le représentant d'un groupe régional a souligné que la définition d'un tel plan d'action était importante non seulement pour le continent africain, mais aussi pour tous les autres pays en développement. Le représentant d'un autre groupe régional a fait remarquer qu'une croissance inclusive n'était pas une croissance des seuls revenus, mais une croissance multidimensionnelle. Le représentant d'un autre groupe régional encore a déclaré que, compte tenu du nombre de recommandations formulées, il convenait de choisir celles à appliquer.

31. Dans le contexte de la crise sanitaire, plusieurs délégations ont affirmé qu'il fallait réduire ou annuler la dette des pays africains pour permettre à ceux-ci de se concentrer sur leur développement, promouvoir les chaînes de valeur, adopter des stratégies cohérentes et

réduire les obstacles tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (quotas et normes techniques et sanitaires).

32. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a déclaré que la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux continuerait d'aider les pays africains en menant des travaux d'analyse et des activités d'assistance technique dans des domaines tels que les règles d'origine et le renforcement des capacités productives.

D. Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux transfrontières de données et développement – À qui profitent ces flux ?

(Point 5 de l'ordre du jour)

33. La Secrétaire générale de la CNUCED a présenté le *Rapport sur l'économie numérique 2021*, soulignant que la question des flux transfrontières de données avait récemment gagné en importance dans divers débats mondiaux et régionaux. Des inégalités criantes, qu'il s'agisse de la desserte numérique, des données ou de la répartition des retombées de la transition numérique, compromettaient la viabilité de cette transition. Compte tenu de la fragmentation de la gouvernance des données, il devenait de plus en plus urgent de trouver des solutions mondiales, qui permettraient de tirer parti des débouchés créés par la transformation rapide des sociétés tout en atténuant les risques liés à la transition numérique. La Secrétaire générale a prié les États membres de collaborer à la mise en place d'une gouvernance des données efficace au niveau mondial, une telle gouvernance étant nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Un représentant du secrétariat de la CNUCED est revenu sur les principales conclusions du rapport, évoquant la nature multidimensionnelle des données, leurs implications pour le développement et différentes approches de la gouvernance des flux de données. Dans le rapport, la CNUCED prônait une approche équilibrée et inclusive de la gouvernance mondiale des données, qui serve les intérêts des populations et de la planète, soit multilatérale, multipartite et multidisciplinaire, et confère à l'ONU un rôle de coordination.

34. Un intervenant a souligné que les technologies responsables avaient des retombées positives et équitables sur toutes les parties prenantes de l'économie des données. Il fallait conférer aux données une signification nouvelle, assurer une répartition plus juste des risques et des avantages liés aux données, trouver de nouvelles idées, définir un nouveau discours et mettre en place des mécanismes de coordination mondiaux. L'ONU avait un rôle à jouer dans la définition d'une vision plus large, notamment dans l'établissement de règles inclusives et la promotion de l'innovation. Un autre intervenant a présenté l'approche adoptée par son pays quant à la gouvernance des données, approche axée sur l'autodétermination numérique et la création d'espaces au sein desquels la fiabilité des données était assurée. Les flux internationaux de données et les espaces de données fédérés et connectés pouvaient renforcer la disponibilité des données, leur utilisation et leur production. Un autre intervenant a présenté le Cadre stratégique de l'Union africaine en matière de données, qui définissait une vision commune dont le but était de permettre aux pays d'Afrique de tirer parti des données créées, de promouvoir la production de données et de stimuler la création de valeur. La coopération dans et entre les pays et les régions était importante pour mettre les données au service du développement.

35. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'accent mis dans le rapport sur le rôle que les flux transfrontières de données et la gouvernance des données pouvaient jouer face à des enjeux de développement mondiaux tels que les changements climatiques, la santé et la pauvreté. Les données étaient devenues une ressource essentielle au développement, surtout depuis la pandémie, et pouvaient contribuer grandement à la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreuses délégations ont exprimé des préoccupations quant à la fracture numérique et aux asymétries numériques, qui étaient aggravées par les fractures liées aux données. Pour assurer une gestion efficace des données et des flux de données, il fallait mettre en place des politiques publiques adaptées, qui permettaient de maximiser les possibilités offertes par les données tout en réduisant autant que possible les risques, et veiller à ce que tous les pays puissent tirer parti de l'économie numérique fondée sur les données. De nombreuses délégations ont fait part des inquiétudes que leur inspiraient les tendances à

la fragmentation de cette économie, qui étaient source de dysfonctionnements et désavantageaient les pays en développement. Beaucoup ont souligné la nature multidimensionnelle des données et leurs implications pour le développement, prônant l'adoption d'une approche globale de la gouvernance des données.

36. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de systèmes de gouvernance innovants, qui permettraient de resserrer la coopération internationale. Beaucoup ont déclaré que l'ONU devait contribuer à favoriser le dialogue sur la gouvernance des données au niveau mondial, à coordonner cette gouvernance et à assurer la pleine participation des pays selon une approche multilatérale, multipartite et multidisciplinaire. Une délégation a affirmé que si une approche multipartite était adoptée, il fallait veiller à ce que les grandes entreprises n'accaparent pas le débat. Plusieurs ont souligné qu'il fallait faire en sorte que les pays en développement disposent d'une marge d'action suffisante, tenir compte du contexte particulier de chaque pays et garantir le respect du principe de souveraineté. Beaucoup ont fait savoir que leurs pays respectifs n'avaient guère les capacités nécessaires pour capter la valeur des données. De nombreuses délégations ont demandé que les acteurs compétents, y compris la CNUCED, intensifient leurs activités de renforcement des capacités nécessaires au développement de l'économie numérique fondée sur les données.

37. De nombreuses délégations ont fait part de la disposition de leurs pays respectifs à réfléchir aux moyens par lesquels la CNUCED pouvait, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, promouvoir le dialogue, la coopération et la coordination entre les pays pour les amener à définir une vision commune de la gouvernance des données au niveau mondial.

38. De nombreuses délégations se sont félicitées des recommandations utiles que comportait le rapport et ont salué l'analyse et les idées exposées, qui contribuaient à améliorer la compréhension de questions complexes en lien avec les données, les flux de données et leurs implications pour le développement. Plusieurs ont fait l'éloge des travaux que la CNUCED consacrait au commerce électronique et à l'économie numérique dans le cadre des trois piliers de son action. Plusieurs ont aussi demandé que la CNUCED renforce les activités menées dans ces domaines conformément au Pacte de Bridgetown.

E. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

(Point 6 de l'ordre du jour)

39. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les principaux programmes menés par l'organisation à l'appui de l'Afrique, qui visent respectivement à transformer l'économie, lutter contre les vulnérabilités et accroître la résilience, améliorer la compétitivité, renforcer le régionalisme et le multilatéralisme, contribuer au Cadre intégré renforcé pour les PMA. Il a présenté les principaux objectifs et les résultats attendus de chaque programme, en particulier dans les PMA d'Afrique, et indiqué que, face aux nombreux problèmes qui subsistaient, la communauté internationale devait être mobilisée.

40. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la communauté internationale de renforcer son appui aux pays en développement, notamment aux pays africains et aux PMA, eu égard en particulier à la pandémie ainsi qu'aux difficultés financières et énergétiques et aux problèmes d'insécurité alimentaire résultant de facteurs géopolitiques récents. Le déficit de financement montrait bien qu'en dépit d'efforts considérables, les activités financées restaient bien loin de répondre aux demandes et aux besoins des pays en développement.

41. Une délégation a fait mention de la diminution des flux d'investissement vers l'Afrique et invité à améliorer la gestion de la dette et la coordination des politiques et des programmes ainsi que la structuration et la transformation de l'économie africaine.

42. Une autre délégation a dit combien il était important que la stratégie de recherche et d'assistance technique adoptée par la CNUCED soit exhaustive, au vu des nombreux enjeux. Elle a relevé que dans le *Rapport sur l'économie numérique 2021*, la CNUCED analysait les conséquences de l'expansion des flux transfrontières de données, notamment pour les pays en développement, et constatait que la fragmentation actuelle de l'univers des données risquait de faire obstacle à la jouissance des avantages qui pourraient découler des

technologies numériques et d'ouvrir la voie à des atteintes substantielles à la vie privée, des cyberattaques et d'autres dangers.

43. Une autre délégation a rappelé l'importance des changements climatiques et affirmé que les pays en développement, en particulier les PMA les plus vulnérables, devaient avoir la possibilité politique d'atteindre leurs aspirations et objectifs de développement. Elle a affirmé que, compte tenu des divers besoins des PMA d'Afrique, il était urgent d'agir pour éliminer la faim et la pauvreté, sans quoi l'exécution du Programme 2030 pourrait s'en trouver compromis. Le représentant d'un groupe régional a soulevé la question des synergies et de la coopération dans l'aide aux PMA d'Afrique, en notant avec préoccupation la diminution relative des dépenses consacrées au continent africain.

44. Plusieurs délégations ont fait mention d'un partenariat avec l'Afrique, d'une demande de levée de fonds en faveur du continent, de la lutte contre les flux financiers illicites, des obstacles au développement posés par l'application de mesures coercitives unilatérales, et du développement dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Une autre délégation a appelé au renforcement des économies africaines, par leur diversification, afin de promouvoir une croissance inclusive et un développement durable.

45. Le représentant d'un groupe régional a dit que la CNUCED pourrait être un lieu de dialogue sur des questions d'intégration régionale. En réponse, le représentant du secrétariat de la CNUCED a fait savoir que la CNUCED consultait régulièrement les coordonnateurs d'institutions régionales en vue d'améliorer l'intégration économiques des PMA. En outre, 26 demandes d'assistance technique émanant de pays africains ont été reçues et tout a été mis en œuvre pour leur donner suite. En raison de difficultés budgétaires, toutes ces demandes ne pouvaient pas être honorées. Plusieurs pays avaient contribué au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, et la CNUCED examinait la possibilité d'étendre le programme qu'elle menait conjointement avec l'Union européenne à d'autres pays que l'Angola, malgré le manque de ressources budgétaires. Le programme en question respectait la ligne de conduite de la CNUCED, qui était de doter les pays africains des connaissances et des outils qui leur permettraient de surmonter les crises et de les aider à mener à bien leurs initiatives et à atteindre leurs objectifs de développement et d'intégration régionale.

F. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

46. La Secrétaire générale de la CNUCED a fait le point sur l'avancement des quatre transformations majeures prévues par le Pacte de Bridgetown, adopté à l'issue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en octobre 2021. Elle a aussi fait le point sur la mise en œuvre du plan en 10 points du secrétariat concernant les changements structurels internes et sur les mesures prises en réponse aux demandes formulées par les États membres à la soixante et onzième réunion directive du Conseil, en février 2022.

47. Les représentants de nombreux groupes régionaux et une délégation se sont félicités que la Secrétaire générale ait fait avancer les transformations prévues par le Pacte de Bridgetown et les changements structurels internes, et ont mis en exergue la diligence, le sens du détail et le souci de la transparence avec lesquels le secrétariat et elle menaient leurs travaux.

48. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur l'intérêt de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown et sur l'importance de planifier et d'étayer les exposés prévus à cet effet à l'intention des États membres. Le représentant d'un autre groupe régional a dit espérer que le rapport annuel contiendrait un ensemble d'indicateurs qui permettent d'apprécier les résultats obtenus au regard des objectifs formulés à l'issue de la quinzième session de la Conférence.

49. Le représentant d'un autre groupe régional a montré que la bonne application du Pacte de Bridgetown allait de pair avec celle d'autres programmes des Nations Unies tels que le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable, et le Programme d'action

d'Addis-Abeba. Il a souligné que, dans le cadre des changements structurels internes, l'assistance technique était une forme d'aide particulièrement importante pour les pays en développement.

50. Le représentant d'un groupe régional a demandé qu'un rapport écrit sur les contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi de l'application des documents issus des conférences et des réunions au sommet des Nations Unies soit bien publié, comme le veut l'usage, avant les sessions du Conseil.

51. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé à la CNUCED d'accorder encore plus d'attention aux besoins des PMA et l'a invitée à intensifier ses travaux sur l'économie numérique. En outre, il a fait part de préoccupations au sujet de certaines publications dans lesquelles, lui semblait-il, la CNUCED s'écartait de ce qui aurait dû être ses domaines d'action.

52. Les représentants de quelques groupes régionaux ont accueilli avec satisfaction les contributions de premier plan de la Secrétaire générale et du secrétariat de la CNUCED au sein du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière.

53. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a présenté le rapport *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned*, qui montrait les changements amorcés par la crise due à la COVID-19 dans l'économie, la société et la coopération, sous l'angle des principaux domaines d'action de la CNUCED, et exposait les enseignements qui en avaient été tirés et pourraient aider à bâtir un avenir plus résilient, plus inclusif et plus durable.

54. Les représentants de nombreux groupes régionaux et quelques délégations se sont félicités de la réflexion et de l'analyse qui présidaient au rapport. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et une délégation ont salué la fusion de plusieurs domaines de compétence de la CNUCED dans un seul rapport et encouragé la poursuite de telles initiatives entre les divisions.

55. De nombreuses délégations ont insisté sur le rôle déterminant que la Secrétaire générale adjointe avait joué dans l'élaboration du rapport et, d'une manière plus générale, sur ses travaux visant à aider les États membres à poursuivre leurs objectifs de développement, en particulier dans le contexte difficile de la pandémie.

G. Stratégie de coopération technique

(Point 10 de l'ordre du jour)

56. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a constaté que les États membres avaient reconnu l'importance de la coopération technique lors du débat général. Elle a présenté la version révisée du projet de stratégie de coopération technique et remercié les délégations de leur précieuse contribution à l'établissement de cette nouvelle version. L'objectif général de la stratégie était de donner suite aux documents finals de la quinzième session de la Conférence. La Secrétaire générale adjointe a exposé les grandes lignes de la stratégie de coopération technique, qui devait répondre aux besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA et des pays très vulnérables. Cette stratégie proposait une mise à jour périodique des instruments de la CNUCED (*UNCTAD Toolbox*). Elle visait à établir un dialogue fructueux entre les bénéficiaires et les donateurs et invitait à interagir avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux afin de promouvoir des programmes pluriannuels et interdivisions sur des thèmes clés. Enfin, s'inscrivant dans la réforme du système des Nations Unies, elle privilégiait la cohérence et l'obtention de résultats concrets au niveau des pays, par une meilleure coordination avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La stratégie tendait à former des partenariats constructifs à l'intérieur du système des Nations Unies, à l'exemple du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED.

57. Les représentants de quelques groupes régionaux et délégations ont accueilli favorablement le projet de stratégie de coopération technique et constaté avec satisfaction que les observations formulées au cours des consultations informelles avec les groupes

régionaux avaient été prises en considération pour son élaboration. Le représentant d'un groupe régional et quelques délégations ont rappelé l'importance de la coopération technique, qui comptait parmi les grands domaines d'action de la CNUCED.

58. Le représentant d'un groupe régional a indiqué que les rapports d'évaluation du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales devraient respecter l'orientation générale de la stratégie de coopération technique. Le représentant d'un autre groupe régional a relevé que des éléments mis au jour lors de débats préparatoires n'avaient pas encore été intégrés dans le projet de stratégie. Une délégation a souligné que la réussite de la stratégie dépendrait des contributions financières. Quelques délégations ont dit qu'il était nécessaire de faire concorder la stratégie de coopération technique avec les stratégies nationales à des fins de cohérence des politiques ainsi que d'associer les acteurs non étatiques à sa mise en œuvre.

59. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a insisté sur l'intérêt pour la CNUCED de pouvoir mener ses activités de coopération technique de façon stratégique. Le secrétariat savait pouvoir compter sur le soutien constant des États membres pour l'exécution de la stratégie.

H. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social

(Point 11 de l'ordre du jour)

60. La Secrétaire générale de la CNUCED a insisté sur la nécessité de redynamiser le mécanisme intergouvernemental, ce qui supposait d'abord de renforcer le Conseil, en accordant la priorité à la transparence et en privilégiant les consultations et débats. Elle a ajouté que la CNUCED s'employait à coordonner son action avec celle de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre des programmes et instruments les intéressant toutes deux tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'Accord d'Accra et le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui étaient tous déterminants pour la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown.

61. Le représentant d'un groupe régional a rappelé qu'il existait, du fait de leur nature, un lien d'interdépendance entre le Pacte de Bridgetown et le Maafikiano de Nairobi, d'une part, et le Programme 2030, les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba, d'autre part. Le représentant d'un autre groupe régional a affirmé que la CNUCED était bien placée pour contribuer aux activités mondiales des Nations Unies dans les domaines économique et social, mais qu'il était parfois difficile de savoir quel rôle elle avait joué dans certaines réalisations visibles. Le représentant d'un groupe régional a invité la CNUCED à participer à la formation de consensus, en présentant le Groupe d'intervention mondiale comme l'exemple à suivre. Une délégation a rappelé que la CNUCED était tenue, par son mandat, de mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.

I. Séance plénière de clôture

62. Dans ses observations finales, la Secrétaire générale de la CNUCED a remercié la présidence et la vice-présidence (Kenya) du Conseil, les coordonnateurs régionaux, les membres des délégations et le personnel du secrétariat d'avoir fait de la session un espace de dialogue grâce à leur travail opiniâtre et à leur dynamisme. Elle s'est engagée à donner suite aux demandes des délégations, qui souhaitaient que des plans d'application du Pacte de Bridgetown soient établis pour chaque division de la CNUCED ; que des rapports annuels détaillés soient publiés avant les sessions annuelles du Conseil ; qu'avec le concours des membres et dans la mesure du possible, tous les documents de session du Conseil soient publiés plus tôt ; que la CNUCED puisse donner suite, de manière formelle, aux documents issus de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC ; que des plans plus clairs soient élaborés pour la participation stratégique de la CNUCED à d'autres manifestations du système des Nations Unies telles que la Conférence des Parties, la Conférence sur les océans

et l'Assemblée générale des Nations Unies ; que les attitudes incitant au maintien du statu quo devaient être bannies du secrétariat. Sur ce dernier point, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que de telles attitudes s'opposaient à la recherche actuelle d'un nouvel élan. Elle a admis que tout changement prenait du temps, mais dit qu'elle ne tolérerait pas cette façon de voir, car les enjeux étaient bien trop grands.

63. En ce qui concernait les accords importants auxquels le Conseil était parvenu, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait observer qu'il avait fallu au Conseil dix années d'efforts pour adopter une stratégie de coopération technique. Elle a dit être consciente que cette adoption était aussi la reconnaissance de l'engagement et de la souplesse dont le secrétariat et elle faisaient preuve et une marque de confiance à leur égard. Elle s'est engagée à mettre en œuvre la stratégie en tenant compte des objectifs de redynamisation prévus par le Pacte de Bridgetown. Les thèmes et les questions d'orientation pour les sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique n'avaient pas encore été arrêtés, mais un grand pas avait été fait. Certes, les domaines en cause étaient difficiles, au point d'avoir motivé la création des organes subsidiaires précités. Cependant, le temps pressait, en particulier pour le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, en raison des délais applicables à la documentation destinée aux organes délibérants. La Secrétaire générale de la CNUCED a dit être pleinement favorable à la poursuite des consultations à l'issue de la session et en attendre les résultats avec intérêt. Elle a pris bonne note des conclusions concertées sur le *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique* et s'est engagée à accorder tout son soutien au secrétariat dans la mise en œuvre des éléments pertinents. Enfin, elle a appelé l'attention sur la réunion directive du Conseil, qui se tiendrait en octobre 2022, et sur son ordre du jour, auquel étaient inscrits le débat de haut niveau précédemment reporté, le *Rapport sur le commerce et le développement 2022*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2022*, le Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et d'autres questions. Elle a dit se réjouir à l'idée de faire part des progrès accomplis à la prochaine session du Conseil et rappelé aux membres du Conseil que son bureau leur était toujours ouvert.

64. Les représentants de plusieurs groupes régionaux se sont félicités des bons résultats de la soixante-neuvième session du Conseil. Ils ont pris note de l'adoption de la stratégie de coopération technique, en tant qu'instrument d'application du Pacte de Bridgetown. Ils ont remercié la Secrétaire générale de la CNUCED de son compte rendu, duquel il ressortait notamment que la mise en œuvre du Pacte avait déjà donné lieu à l'adoption de mesures importantes et nécessitait volonté et coopération, ce qui rendait essentiel de redynamiser le mécanisme intergouvernemental. En outre, ils se sont engagés à convenir des thèmes et des questions d'orientation pour les sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

65. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur la nécessité d'aider financièrement les experts des pays en développement en poste dans les capitales à participer aux sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, mais a admis que cela supposerait de modifier le mandat du Fonds d'affectation spéciale pour le financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED. C'est pourquoi il prendrait contact avec d'autres membres avant la prochaine session du Conseil. Le représentant d'un autre groupe régional a considéré qu'au vu des problèmes mondiaux, notamment de la crise alimentaire et énergétique mondiale, il était nécessaire que la CNUCED poursuive ses activités dans ses grands domaines d'action que sont la recherche et l'analyse, et la coopération technique, et a insisté sur la nécessité de faire plus pour la redynamisation. Le représentant d'un autre groupe régional a mis en avant le rôle clé joué par la Secrétaire générale adjointe (sortante) dans la stratégie de coopération technique, laquelle contribuerait à donner effet au Pacte de Bridgetown et à résoudre les quelques problèmes signalés par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales dans son rapport d'évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED. Il a aussi dit que le groupe régional qu'il représentait distribuerait un document officieux sur la sécurité alimentaire et les mesures prises par l'intermédiaire du secrétariat de la CNUCED, après la session.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

66. La soixante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 20 juin 2022 par M^{me} Maimuna Kibenga Tarishi (République-Unie de Tanzanie), Présidente sortante du Conseil à sa soixante-huitième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

67. À sa 1216^e séance plénière (séance d'ouverture), le 20 juin 2022, le Conseil a élu M. Bahtijors Hasans (Lettonie) Président du Conseil à sa soixante-neuvième session.

68. À la même séance plénière, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que son pays, sans s'y opposer, se dissocierait du consensus concernant l'élection du Président du Conseil à la soixante-neuvième session. Il a constaté avec une vive préoccupation que la pratique de longue date consistant à ce que les membres du Bureau soient nommés par consensus par les États membres figurant dans la liste des États pertinents telle que définie au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, n'avait pas été suivie en l'espèce. Il a dit qu'une note verbale serait soumise en conséquence et demandé que celle-ci figure en annexe au rapport de session (annexe I).

69. La représentante du Bélarus a déclaré que son pays ne briserait pas non plus le consensus concernant l'élection du nouveau Président du Conseil. Elle a dit espérer que le Président appliquerait des normes d'exigence élevées à la CNUCED, en préserverait tous les acquis, en particulier pour ce qui était du dialogue et de la coopération interétatiques, et n'en politiserait pas les activités, comme cela avait été malheureusement observé dans des relations bilatérales, car les effets seraient dévastateurs pour le commerce international et le développement économique.

70. Le nouveau Président du Conseil a remercié les membres. La Lettonie, en tant que petit pays, était pleinement favorable à un ordre international basé sur des règles et, par voie de conséquence, au multilatéralisme, en matière de commerce et de développement, surtout en ces temps difficiles. Il a assuré qu'il dirigeait les travaux du Conseil en toute impartialité, en gardant à l'esprit à la fois les intérêts des pays en développement, y compris des PMA, et les intérêts des pays développés. Alors que, dans le monde, les inégalités se creusaient, que ce soit au regard de la protection sociale, de l'éducation, des relations entre hommes et femmes et de la nutrition, il s'en remettait complètement aux décisions des membres, seuls habilités à diriger la CNUCED.

71. Également à la 1216^e séance plénière (séance d'ouverture), le 20 juin 2022, le Conseil a élu les membres du Bureau de sa soixante-neuvième session. Les candidatures en attente seraient examinées ultérieurement. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil a élu le Rapporteur. En conséquence, le Bureau était composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Bahtijors Hasans (Lettonie)
<i>Vice-Présidents :</i>	M. Muhammadou M.O. Kah (Gambie) M. Hans-Peter Jugel (Allemagne) M. Cleopa Mailu (Kenya) M. Rui Macieira (Portugal) M ^{me} Suphatra Srimaitreephithak (Thaïlande) M ^{me} Anna Vitie (Finlande) M ^{me} Carolyn MacLeod (Canada) M. Álvaro Alejandro Gómez Ocampo (Colombie) M ^{me} Alison Urquiza Olazábal (Pérou)
<i>Rapporteur :</i>	M. Rizwan Siddique (Pakistan)

72. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

73. À la 1216^e séance plénière (séance d'ouverture) du Conseil, le 20 juin 2022, le Président du Conseil a rappelé que, selon la procédure d'approbation tacite conclue le 16 juin 2022, le Conseil avait décidé que le débat de haut niveau serait reporté à la soixante-douzième réunion directive du Conseil, en octobre 2022. Le thème de ce débat, « Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents », a été arrêté à l'issue d'une procédure d'approbation tacite le 10 juin 2022. En outre, comme le secrétariat de la CNUCED l'avait recommandé, l'examen du point 14 a) initialement inscrit dans l'ordre du jour, qui portait sur le rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours, et la désignation des membres de l'Organe consultatif, serait lui aussi reporté à la soixante-douzième réunion directive du Conseil².

74. Compte tenu de ce qui précède, à sa 1216^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/69/1, mais l'a modifié pour tenir compte du report de l'examen des points 2 et 14 a) (voir annexe II).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

75. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-neuvième session du Conseil, publié sous la cote TD/B/69/L.2.

E. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 12 de l'ordre du jour)

76. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième réunion directive (voir annexe III).

F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 13 de l'ordre du jour)

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

77. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 115 organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

78. À la 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Président du Conseil a informé le Conseil que les deux organisations non gouvernementales qui avaient précédemment demandé le statut d'observateur avaient retiré leurs demandes. Le Conseil n'était donc saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 242 organisations non

² Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

gouvernementales autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/27.

Examen du calendrier des réunions

79. Également à sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le second semestre de 2022 et le calendrier provisoire des réunions pour 2023, tel qu'il figure dans un document officieux daté du 30 juin 2022³.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

80. Il n'était pas nécessaire de modifier la liste des membres. La liste des membres actuels est publiée sous la cote TD/B/INF.250.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

81. Également à sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-neuvième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

G. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission du commerce et du développement

82. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission du commerce et du développement, tel qu'il figure dans un document officieux daté du 30 juin 2022 (voir annexe IV).

Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

83. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, tel qu'il figure dans un document officieux daté du 30 juin 2022 (voir annexe V).

Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique en 2022

84. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a décidé de faire figurer en annexe du présent rapport les thèmes des cinq réunions d'experts pluriannuelles et réunions d'experts à session unique prévues en 2022. Ces thèmes ont été arrêtés à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, menée du 22 au 28 février 2022, sans opposition (voir annexe VI).

H. Adoption du rapport

(Point 15 de l'ordre du jour)

85. À sa 1224^e séance plénière (séance de clôture), le 1^{er} juillet 2022, le Conseil a adopté son rapport, qui contiendrait les conclusions concertées au titre du point 4, l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième réunion directive, les ordres du jour provisoires de la Commission du commerce et du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, les thèmes des réunions d'experts, les autres décisions du Conseil et le résumé du Président couvrant toutes les questions de fond et la stratégie de

³ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.253.

coopération technique, et qui rendrait compte de questions de procédure et de questions connexes.

86. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

[Anglais/Russe seulement]

Note verbale from the Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations Office and other international organizations in Geneva*

ПОСТОЯННОЕ ПРЕДСТАВИТЕЛЬСТВО
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ ПРИ ОТДЕЛЕНИИ
ПРИ ОТДЕЛЕНИИ ООН И ДРУГИХ
МЕЖДУНАРОДНЫХ ОРГАНИЗАЦИЯХ
В ЖЕНЕВЕ

PERMANENT MISSION
OF THE RUSSIAN FEDERATION
TO THE UNITED NATIONS OFFICE AND
OTHER INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
IN GENEVA

No. 2582

The Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva presents its compliments to the Secretariat of the Trade and Development Board of the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) and has the honor to inform the Secretariat of the Trade and Development Board (TDB) that the Russian Federation will join the consensus on the election of the President of the TDB at the 69th session of the Trade and Development Board.

However, while not blocking the consensus, the Russian Federation would like to state that it will dissociate from it and express its deep concern that UNCTAD' long-established practice to make nominations to the Bureau of the TDB through consensus of States members of the relevant List of States referred to in paragraph 6 of General Assembly resolution 1995 (XIX) was not followed this time.

The Permanent Mission of the Russian Federation would appreciate that the content of this note verbale is included in an annex of the report of the 69th session of the Trade and Development Board.

The Permanent Mission of the Russian Federation avails itself of this opportunity to renew to the Secretariat of the Trade and Development Board of the United Nations Conference on Trade and Development the assurances of its highest consideration.

Geneva, 20 June 2022
[ПОСТОЯННОЕ ПРЕДСТАВИТЕЛЬСТВО
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ ПРИ ОТДЕЛЕНИИ
ПРИ ОТДЕЛЕНИИ ООН И ДРУГИХ
МЕЖДУНАРОДНЫХ ОРГАНИЗАЦИЯХ
В ЖЕНЕВЕ]

United Nations Conference on
Trade and Development

Geneva

* Le texte de la présente annexe est reproduit dans la langue dans laquelle il a été reçu et sans avoir été revu par les services d'édition.

Annexe II

Ordre du jour de la soixante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat général.
3. Rapport annuel de la Secrétaire générale.
4. Le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive.
5. *Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux transfrontières de données et développement – À qui profitent ces flux ?*
6. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique.
7. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
8. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
9. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
10. Stratégie de coopération technique.
11. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
12. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
13. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Examen du calendrier des réunions ;
 - d) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Débat de haut niveau : Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents.
3. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
4. L'investissement au service du développement : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable.
5. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises.
6. Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.
7. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
8. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
10. Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif.
11. Questions diverses.
12. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-douzième réunion directive.

Annexe IV

Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
6. Le rôle du commerce en faveur d'une transition énergétique mondiale au service du développement.
7. La géographie du commerce et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement : implications pour le commerce, les chaînes de valeur mondiales et le transport maritime.
8. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe V

Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport de la Réunion d'experts sur le réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. Optimiser l'impact des nouvelles technologies en les soumettant à une évaluation.
6. Mobiliser plus de financements publics et privés pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe VI

Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique en 2022

Réunion d'experts	Thèmes	Division compétente
1. Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement	- Stratégies de diversification économique dans les pays en développement tributaires des produits de base - Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base	Division du commerce international et des produits de base
2. Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement	L'évolution du commerce numérique des services	Division du commerce international et des produits de base
3. Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	Des transports durables et résilients et la facilitation du commerce pendant et après la pandémie : principaux enjeux et perspectives	Division de la technologie et de la logistique
4. Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entreprenariat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable	Investissement et changements climatiques	Division de l'investissement et des entreprises
5. Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques	Des solutions régionales au service d'un développement inclusif et durable	Division de la mondialisation et des stratégies de développement
6. Réunion d'experts à session unique	Réexamen des stratégies de développement des petits États insulaires en développement dans le paysage concurrentiel post-COVID-19	Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux

Annexe VII

Participation*

1. Les États ci-après, qui sont membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Grèce
Albanie	Guatemala
Algérie	Guyana
Allemagne	Honduras
Angola	Inde
Arabie saoudite	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Australie	Iraq
Autriche	Irlande
Bahreïn	Israël
Bangladesh	Italie
Barbade	Jamaïque
Bélarus	Japon
Belgique	Jordanie
Bhoutan	Kazakhstan
Bolivie (État plurinational de)	Kenya
Brésil	Koweït
Bulgarie	Lettonie
Burkina Faso	Liban
Cambodge	Lituanie
Canada	Luxembourg
Chili	Madagascar
Chine	Malte
Chypre	Maroc
Colombie	Maurice
Congo	Mexique
Corée, République de	Monténégro
Costa Rica	Mozambique
Croatie	Namibie
Cuba	Népal
Danemark	Nicaragua
Djibouti	Nigéria
Égypte	Ouganda
Émirats arabes unis	Pakistan
Équateur	Panama
Espagne	Pays-Bas
Estonie	Pérou
État de Palestine	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Fédération de Russie	Portugal
Finlande	République dominicaine
France	République tchèque
Gabon	Roumanie

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir TD/B/69/INF.1.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Trinité-et-Tobago
Serbie	Tunisie
Slovaquie	Türkiye
Slovénie	Ukraine
Soudan	Uruguay
Sri Lanka	Venezuela (République bolivarienne du)
Suède	Viet Nam
Suisse	Yémen
Tanzanie, République-Unie de	Zambie
Thaïlande	Zimbabwe
Togo	

2. Les États ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la session :

Cabo Verde
Eswatini
Gambie
Malawi
Niger
Saint-Siège
Samoa

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Fonds commun pour les produits de base
Organisation de la coopération islamique
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Union africaine
Union européenne

4. Les organes, institutions et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Secrétariat de l'ONU
Cabinet du Secrétaire général, Secrétariat de l'ONU

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Society for International Development
Village Suisse ONG